

# Projets éoliens de Longecourt et Auxant

## Opacité, à Auxant, premier édile isolé, à Longecourt

### «Eoliennes, quand le renouvelable devient invivable»

Tourné par l'association Echauffour Environnement, le court métrage alerte sur les nuisances sonores de machines trop proches des habitations et une norme de bruit aujourd'hui contestée en justice, et d'une exploitation 24H sur 24 H d'éoliennes stoppées pendant quelques mois la nuit, suite à un arrêté préfectoral déclenché par les plaintes incessantes des riverains. Court métrage à voir ou revoir sur le site web [www.tropdeoliennes.org](http://www.tropdeoliennes.org)

### Actualité éolienne à portée de clavier !

Accessible à l'adresse [www.tropdeoliennes.org](http://www.tropdeoliennes.org), depuis un téléphone, une tablette ou un ordinateur, notre tout nouveau site Web couvre l'actualité des projets de Auxant et Longecourt les Culettes; nos colonnes sont aussi ouvertes à des projets mis en sommeil, ou à des parcs en attente de construction; vous y trouverez aussi des guides à l'intention des élus soucieux du devenir de leur territoire, des propriétaires, ou à des collectifs et associations déterminés à faire entendre la voix de élus et des riverains. Non, tout n'est pas joué d'avance ! Il ne s'agit pas de s'opposer à cette source d'énergie et aux éoliennes terrestres en tant que telles ! Nous voulons seulement lutter contre les dérives, faisant fi de l'environnement, de la biodiversité, et des nuisances visuelles ou sonores. L'éloignement réglementaire de 500 m des habitations, décidé du temps des machines de 90 m de haut, aurait du évoluer et dépasser, pour des machines de 180 m voire 240 m de haut, les 1000 m ou 1500 m machines éoliennes et de la puissance de leur moteur.

### Réunion du 10/10/2022 de deux associations : grosse affluence à la salle des fêtes de Painblanc



Organisée à l'initiative des associations TROP D'EOLIENNES EN AUXOIS et APEPT2A, la réunion publique du 10 octobre a fait salle comble ! Une soixantaine de personnes avaient fait le déplacement - dont une quinzaine d'élus et d'habitants de Longecourt les Culettes, Cussy le Chatel, Chazilly, Clomot, Sainte Sabine, Painblanc et Pasquier, Veilly, Ecutigny, Colombiers, Crugey, Bouhey, Chaudenay le Chateau, Créancey et son hameau de Beaume la Roche. Etait également représenté le Collectif régional Bourgogne Franche comté (CRECEP).

Après une première partie, consacrée à l'assemblée générale annuelle de l'association Trop d'éoliennes en Auxois, ont été présentés les deux projets situés de part et d'autre de Cussy le Chatel, à Longecourt (à la limite de Chazilly) et Auxant (en surplomb de Veilly et Painblanc);

Maire de Longecourt, de 2010 à 2016, l'un des participants s'insurge face à l'opacité régnant autour des projets éoliens Valeco sur sa commune : le projet «Ravery», rejeté par le préfet début 2021, et celui dit de «Longecourt», dont la zone d'implantation s'étale encore, sur le papier, sur les communes de Cussy et Chazilly, pourtant vent debout contre cette tentative de passage en force du promoteur «Aucune réunion publique, aucune discussion n'a été engagée avec les habitants de Longecourt. On est à mille lieux du dialogue privilégié, quelques années plus tôt, en matière de projet immobilier sur la commune».

Une autre élue regrette la position de juge et partie de l'ONF, rémunéré par le promoteur pour des études, puis consulté pour avis sur le projet. Une position «qui n'a pas empêché les deux avis défavorables successifs au projet Ravery, situé en lisière et au cœur du Bois de Monnon, sur Longecourt, Cussy, et Chazilly», nuance Sylvie Naudin, présidente de l'association Trop d'éoliennes en Auxois. Celle-ci déplore que Longecourt se soit réengagé dans un nouveau projet éolien sans que le conseil n'ait pu peser le pour et le contre. Alors qu'il s'agit, cette fois, de trois éoliennes de 200 à 240 m sur le territoire de la commune, au lieu de une de 200 m, précédemment». Plus ennuyeux : le 31 mai dernier, le Maire a brigué une délégation pouvoir, en vue de signer une promesse de bail et de servitudes à horizon de 35 ans. La décision passée à une voix près, interroge. Si l'on exclut son premier adjoint et un autre conseiller ayant signé un bail à titre personnel, un troisième conseiller décédé en juillet, et celui absent durablement (il vit dans une autre région) le Maire de Longecourt est aujourd'hui bien isolé ! Les conseillers, eux, n'ont pas eu accès aux documents signés par le premier édile (sur délégation de pouvoir du 31 mai), et dont Valeco peut se prévaloir.

## 32 mâts, en Cote d'Or ? Ou 32 parcs ? Le Bien Public et le Préfet se sont-ils bien compris ?

Surprenant couverture de la toute dernière conférence de presse du Préfet Fabien Sudry, auquel vient de succéder Franck Robine. « Sur l'existant, le préfet a expliqué que le département comptait déjà **32 mâts éoliens**, ce qui représente un tiers de la capacité de la région », peut-on lire dans l'article paru le 22 septembre dans le Bien Public. L'erreur est d'autant plus choquante qu'elle s'inscrit dans une annonce, par les préfets, d'une accélération de l'installation d'éoliennes, et de panneaux photovoltaïques, à la demande du gouvernement

Ce chiffre de 32 mâts ne colle pas avec ceux de la DREAL, qui mentionne en avril 2022

**-98 parcs éoliens autorisés**, ce qui représente un total de **708 éoliennes** pour une puissance cumulée de 1853.4 MW.

**-58 parcs éoliens en fonctionnement** (construits et exploités), **soit 422 machines**. La différence correspond aux parcs en construction ou en recours.

**-46 parcs en instruction soit 295 machines**

### Eolien : la Cote d'Or pas en retard !

En Cote d'or, **on compterait plutôt 150 mâts** érigés sur l'un des deux départements les plus impactés, avec l'Yonne. Et si l'on tient compte des zones protégées autour du vignoble et des alentours de Beaune, Autun et Dijon, le Sud de l'Auxois peut difficilement aller plus loin, sans nuire à l'environnement et la biodiversité.

« La réalité va au-delà de ces chiffres, au gré des autorisations qui n'apparaissent pas immédiatement dans les statistiques, sans compter tous les projets qui se profilent ici et là. Les mêmes constats sont à faire : opacité totale, communes ou propriétaires privés séduits par les promesses de revenus, information tronquée et mensongère (lutte contre le réchauffement climatique). La population apprend l'existence du projet quand les promesses de bail sont signées » déplore le comité régional CRECEP

**Courriels de nos 2 associations :**  
**tropdeoliennesenauxois@gmail.com**  
**et apeat2a@gmail.com**

## Cueillette, stagiaires et public, à 200 ou 300 m d'une éolienne ? L'équation impossible !



*Brin d'Ortie veut poursuivre l'exploitation d'une parcelle qui a conditionné son installation et une aide sur fonds publics*

Pour Aurélien et Julie Gros, producteurs cueilleurs de plantes aromatiques et médicinales Bio, les chiffres parlent d'eux-même : 40 % des plantes produites par leur société BRIN D'ORTIE le sont sur une parcelle située à moins de 300 m de l'une des trois éoliennes du projet Valeco dit « de Longecourt ». « Brin d'Ortie, ce sont deux emplois à temps plein, 50 stagiaires par an, de nombreuses écoles sur les parcelles, et 3000 heures de formation et de travail entièrement manuel sur nos parcelles » indique Aurélien Gros; il rappelle également l'accord de Valeco d'une distance minimale de 500 m entre les éoliennes de 200 m de haut du projet Ravery et les parcelles de maraichage des « Jardins de Longecourt ». Un accord qu'il souhaite voir étendu à leur activité, suite aux alertes remontées, à plusieurs reprises, vers le promoteur, vers le Maire de Longecourt et le Préfet de Cote d'Or.

Aurélien Gros sait pouvoir compter sur ses soutiens, notamment celui de la Confédération paysanne Cote d'or, très au fait de la situation, celui de Bio Bourgogne, du syndicat SIMPLES (Syndicat national des producteurs de plantes aromatiques et médicinales) et du président de la chambre d'Agriculture Mr Vincent Lavier.

### Milan Royal et avifaune : davantage d'arrêtés préfectoraux, pour destruction d'espèces protégées

La préfecture sanctionne l'absence de dérogation pour destruction des espèces protégées (parc des Eculottes); elle prend aussi des arrêtés d'arrêt de machines ayant fauché en vol des milans royaux (cf machine de Chatellenot. Il faut toutefois savoir que pour un milan royal tué et retrouvé, ce sont entre 5 et 10 qui ont été tués, mais pas forcément trouvés !

**Quoi de neuf ? Quelle actualité judiciaire « oubliée » par la presse régionale ? Voir [www.tropdeoliennes.org](http://www.tropdeoliennes.org) !**

**Trop d'éoliennes en Auxois 8 place de la Mairie 21230 Longecourt**